



Réf.: 135/REL

Rome, 12 mai 2014

PROCES VERBAL DU COMITE EXECUTIF DU CCR MED

Le jour 12 du mois de novembre 2013 à 9:45 dans le Palazzo della Cooperazione de Rome a eu lieu la réunion du Comité Exécutif pour débattre et statuer sur l'

ordre du jour suivant

1. Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Malte (23 mai 2013).
2. Présentation du bilan 2013-Information; rapport d'activité final 2013- Approbation.
3. Présentation du budget prévisionnel 2014 e programme des activités 2014 – Approbation.
4. Situation actuelle et mises à jour sur les problèmes concernant les amendements aux Statuts, au Règlement Intérieur et aux règles de procédure des groupes de travail.
5. Présentation des contributions reçues en vue:
 - a. de la réunion sur le Règlement Méditerranée et sur la Réforme de la PCP avec les Etats Membres de la Méditerranée (13 novembre) et éventuellement avec le Parlement Européen (16 décembre) ;
 - b. du Symposium de la CGPM sur la pêche artisanale (27 novembre);
6. Procédure d'approbation du document de travail final du GT4 et débat sur la présentation éventuelle à la Commission et aux SCESS de la CGPM.
7. Débat et commentaires sur les rapports des réunions suivantes tenues ces derniers mois :
 - Rencontre avec la Commissaire Maria Damanaki tenue le 26 Juillet à Bruxelles;
 - Réunion technique avec la DG MARE et les parties prenantes en vue de la réunion annuelle de l'ICCAT qui s'est tenue le 18 Octobre à Bruxelles (OCEANA);
 - Réunion Inter-RAC qui s'est tenue le 24 Octobre à Bruxelles (Président) ;
 - Séminaire sur la réforme de la PCP qui s'est tenue le 25 Octobre à Bruxelles (Président).
8. Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2013. Délibération sur les demandes d'adhésion reçues par de nouvelles associations (HOK et Archipelagos) et possible exclusion des membres débiteurs défaillants.
9. Divers.



Au lieu et à l'heure indiqués sont présents Mesdames et Messieurs:

Genaro Amigo Chouciño, Snezana Levstik, José Maria Gallart, Esteban Graupera, Iolanda Piedra, Sabrina Soffientini, Antoni Garau Coll, Isabella Verardi, Elisabetta Giannocari, Federica Barbera, Maria Papadopoulou, Mario Ferretti, Gian Ludovico Ceccaroni, Oscar Sagué Pla, Marc Planas, Elena Ghezzi, Paolo Pelusi, Giovanni Basciano, Erika Monnati, Rosa Caggiano, Sergio Schiavone, Antonio Pucillo, Eusebi Esgleas Pares, Giampaolo Buonfiglio et Laura Pisano. La représentante de la DG MARE, M.me Evangelia Georgitsi et le comptable M. Carlo Gandolfi étaient également présents.

La présence des participants est également attestée par les feuilles de présence signées par tous les participants. Les feuilles de présence seront conservées aux actes.

Le Président M. Giampaolo Buonfiglio assume la présidence de la séance et M.me Rosa Caggiano assure les fonctions de secrétaire.

Le Président Buonfiglio ouvre le travaux et souhaite la bienvenue aux participants notamment aux représentants du Ministère italien et aux représentants de Federconsumatori qui pour la première fois participent aux activités du CCR MED.

I: Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Malte (23 mai 2013).

Le procès-verbal est adopté sans amendement.

II: Présentation du bilan 2013-Information; rapport d'activité final 2013- Approbation.

Le Secrétaire présente le bilan économique-financier 2013 en précisant que le comptable du CCR MED est disponible pour toute autre information. Elle informe que le document concernant la situation financière, qui a été distribué aux participants, a été mis à jour le 11 novembre, ayant reçu, seulement ces derniers jours, une autre cotisation et la contribution « donateur ». Le Secrétaire Exécutif explique les différences entre les postes budgétaires, en précisant, toutefois que il ne s'agit pas encore de données définitives puisque les demandes de remboursement reçues de la part des membres n'ont pas encore été toutes payées puisque les disponibilités financières étaient insuffisantes et elle répond aux questions posées par quelques membres.

Le Secrétaire Exécutif présente ensuite le rapport final des activités en précisant que le texte qui a été distribué, sera perfectionné avec les réunions externes au CCR MED qui auront lieu avant la fin de l'année.

III: Présentation du budget prévisionnel 2014 e programme des activités 2014 – Approbation.

Le Secrétaire Exécutif présente aux membres du Comex, le budget prévisionnel pour l'année 2014 en précisant que le budget doit être approuvé pour qu'on puisse l'envoyer à la Commission Européenne avec les autres documents, y compris le programme de travail, nécessaires pour la demande de préfinancement.

Elle explique la composition du budget prévisionnel en faisant noter que, pour faire face aux coûts des activités supplémentaires, on a essayé de limiter les dépenses pour les repas de façon à avoir plus de fonds pour la participation des experts scientifiques et pour la participation aux réunions externes. Pour ce qui concerne les recettes, elle propose les amendements suivants: de laisser le montant de la cotisation annuelle inchangé et d'augmenter la contribution des Etats Membres de 3150 à 4000 euro. En outre, elle fait noter que les contributions « donateur » vont diminuer de 7000 à 5500 euro par rapport à l'année passée.



Le représentant de l'IFSUA fait noter que au regard des réunions des groupes de travail, le remboursement pour un expert scientifique pour le GT4 n'est pas prévu. Le Secrétaire Exécutif précise que pour ce poste, un forfait a été prévu puisque la participation des experts scientifiques n'est pas décidée à priori et que l'allocation du poste à un GT n'est pas contraignante.

La représentante d'IVEAEMPA demande si l'on peut comparer le bilan de l'année passée avec le budget prévisionnel 2014 pour mieux comprendre les différences. Le Secrétaire Exécutif informe les participants que dès que la situation financière 2013 sera définitive, une comparaison avec le budget prévisionnel 2014 sera possible et cela sera présentée lors de la prochaine réunion du Comex. Le budget prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité par les participants.

Le Président, avant de donner la parole au Secrétaire Exécutif pour présenter le programme de travail pour l'année 2014, précise que ce programme de travail a été discuté et approuvé lors de la réunion avec la DG MARE le 25 octobre, avec des amendements concernant le calendrier des réunions des groupes de travail. La CE a demandé de se concentrer sur l'obligation de débarquements, les plans de gestion pluriannuels et la régionalisation. Le Président fait noter que certaines réunions ont été associées parce que les obligations économiques sont encore plus contraignantes, vu que, face à la demande d'activités supplémentaires dans la réforme, aucune ressource supplémentaire n'est prévue pour les Conseils Consultatifs.

Le Secrétaire Exécutif présente le programme de travail en précisant que le paragraphe concernant le GT4 sur la pêche récréative est vide puisque l'objectif fixé par le groupe a été atteint avec l'adoption du document final des travaux de ce groupe, tout comme prévu dans l'o.d.j. de ce Comex. Elle invite le coordinateur et les participants de ce groupe de travail à informer les membres du Comex sur les questions qu'ils voudront traiter. Enfin, elle présente le tableau récapitulatif des activités du CCR MED qui vont commencer au mois de mars au lieu de février à cause de l'incertitude sur la date de décaissement du financement de la CE.

La représentante de PASEGES propose la création de un groupe de Travail permanent sur la petite pêche côtière.

La représentante d'IVEAEMPA offre la salle de réunion de son siège à Barcelone gratuitement pour organiser les réunions des groupes de travail déjà planifiées pour le mois de mars. Le Secrétaire Exécutif remercie pour cette offre et personne ne demandant la parole sur cet aspects, elle informe que les prochains groupes de travail vont s'organiser au siège de l'IVEAEMPA.

Le représentant d'IFSUA propose la transformation du GT4 en un groupe de pêche côtière qui puisse comprendre la pêche récréative ainsi que celle artisanale.

Le Président fait noter à nouveau qu'il faut concentrer les ressources sur les dossiers prioritaires. Concernant la proposition de l'IFSUA, il rappelle que les problèmes de la pêche professionnelle sont très différents par rapport à la pêche récréative et peut-être on pourrait penser de prévoir des moments dans le même groupe où l'on discute les deux questions, mais il n'estime pas nécessaire de constituer un groupe de travail permanent concernant les deux sujets. Il met en évidence le fait que la plupart du travail doit être fait en ligne puisque, sur la base des fonds disponibles, on ne peut pas organiser de réunions supplémentaires par rapport aux réunions déjà prévues dans le programme. Le Président souligne le fait que les groupes de travail devront travailler en ligne pour produire les documents à approuver par procédure écrite. Enfin, il rappelle aux participants que avec la nouvelle Réforme de la PCP en cours, on est appelé à répondre aux attentes de la CE sur les sujets qu'elle indique aux CC en tant que prioritaires.

Le coordinateur du GT4 M. Graupera estime que le GT devrait être gardé et il propose de renvoyer cette décision au prochain Comex pour que les organisations intéressées puissent présenter une proposition concrète.



Le Président fait noter qu'on ne peut pas renvoyer au prochain Comex ce débat, vu qu'il faut adopter le programme de travail au cours de cette réunion afin de l'envoyer à la CE pour recevoir le financement pour l'année suivante. Sans l'avis favorable du Comex, on ne pourra pas présenter de demande de préfinancement à la CE. Par ailleurs, il rappelle aux participants que, à partir de l'année prochaine, il y aura une période transitoire vu que le FEAMP n'a pas encore été adopté et ne va pas entrer en vigueur avant le deuxième semestre de 2014 et que le CCR MED va devoir faire face à cette période transitoire vu que c'est le seul parmi tous les Conseils Consultatifs ayant le calendrier des activités correspondant à l'année solaire.

Le représentant de l'IFSUA propose d'anticiper la réunion du GT4 avec les réunions prévues au mois de mars, afin de présenter les propositions au prochain Comex.

Le Président précise que les sujets à traiter lors des GT prévues pour le mois de mars sont des sujets prioritaires que la CE demande de traiter le plus tôt possible. Il rappelle que, pour l'instant, un groupe sur la pêche artisanale n'existe pas, mais que sûrement ce sujet devra être traité de façon détaillée, vu que la définition et la gestion de la petite pêche représente une des matières traitées par la réforme et il est nécessaire d'analyser les différentes mesures liées à la petite pêche côtière. A ce propos, la CGPM va organiser un séminaire ad hoc à Malte, et le Président rappelle à l'occasion, lettre signé par M.me Damanaki qui encourage la participation de la petite pêche artisanale à cet évènement.

Le Président propose au GT déjà créé sur la pêche récréative de lancer un forum en ligne avec la pêche artisanale pour repérer les points communs et les différences, pour mettre en évidence le problème de concurrence en matière d'espace et des ressources, le problème des calendriers des périodes de fermeture de la pêche etc.

La représentante d'EAA propose de concentrer les travaux du GT4 sur la mise en œuvre des Directives techniques pour une pêche responsable de la FAO, en se concentrant notamment sur les zones côtières, afin de prendre en examen les interactions avec la petite pêche artisanale. Le Président demande à EAA de rédiger un texte avec les objectifs du GT pour cette année, à proposer aux participants. Le programme de travail est adopté à l'unanimité.

IV Situation actuelle et mises à jour sur les problèmes concernant les amendements aux Statuts, au Règlement Intérieur et aux règles de procédure des groupes de travail

Le Président fait noter que le travail sur les amendements des Statuts et du Règlement Interne a été déjà fait. La question toutefois qu'on se pose concerne la réforme de la PCP en cours qui, notamment, va concerner le changement de la proportion entre les deux composantes (secteur de la pêche, et les autres groupes d'intérêt) qui vont passer de 2/3 et 1/3 à 40-60%. Cette proportion devrait être respectée dans le Comex ainsi que dans l'AG. Le Président rappelle que le CCR MED a fait noter à la DG MARE que le maintien de cette composition dans l'AG aussi, pourrait mener à refuser l'accès à quelques organisations. D'ailleurs, vu que on ne connaît pas encore le nombre de membres qui vont constituer le futur Comex, mais sûrement pas plus que 24, cette nouveauté pourrait causer des problèmes financiers au CCR MED qui aurait à disposition moins de ressources pour organiser les réunions des GT. Le Président propose de suspendre les travaux de ce GT en attendant l'adoption du texte final de la réforme de la PCP et les actés délégués de la CE qui vont définir les règles de constitution et de fonctionnement de nouveaux CC(R).

V Présentation des contributions reçues en vue:

a. de la réunion sur le Règlement Méditerranée et sur la Réforme de la PCP avec les Etats Membres de la Méditerranée (13 novembre) et éventuellement avec le Parlement Européen (16 décembre) ;

b. du Symposium de la CGPM sur la pêche artisanale (27 novembre)

Le Président informe que le Secrétaire n'a reçu que récemment l'o.d.j. définitif de la réunion qui aura lieu le lendemain sur le Règlement Méditerranée ainsi que sur quelques aspects de la Réforme de la PCP : l'obligation



de débarquement et la régionalisation. Le CCR MED a été invité à participer surtout sur ces deux derniers aspects. Le Président fait noter que lors de la réunion il va présenter les contributions reçues sur le règlement

Méditerranée (FNCP, FBCP et les fédérations de Cofradias espagnoles de Murcia et Valencia). Le Président présente le document qui va présenter le lendemain à la réunion. Pour ce qui concerne l'obligation de débarquement il propose de traiter cette matière au sein du CCR MED par Etat Membre, en indiquant pour chaque Etat Membre un groupe de travail et un responsable, pour mener dans une première phase une enquête préliminaire, et ensuite pour mettre en place des études de faisabilité dans les pêcheries les plus significatives et représentatives dans le système de la pêche de chaque Pays pour les systèmes de pêche concernés. Pour ce qui concerne la régionalisation, le Président montre l'article de la proposition de règlement sur la réforme de la PCP et les mécanismes conséquents.

Pour l'Audition du 16 décembre du PECH, le Président fait noter qu'il va participer en tant que Président ACI-Pesca, mais que à l'occasion pourra exprimer également les avis du CCR MED. A cet égard, il demande aux participants d'envoyer des éventuelles contributions au plus tard à la fin du mois de novembre afin de rédiger un projet d'intervention partagé qui sera distribué aux membres du CCR MED.

Pour ce qui concerne le Symposium de la CGPM, le Secrétariat a reçu des contributions sur la petite pêche côtière de la part de la Grèce, France, FBCP, Italie, Malte, et Slovaquie. Le Président fait noter qu'il serait nécessaire de présenter une contribution écrite en décrivant la situation de la petite pêche côtière dans les états membres, et en décrivant les problèmes concernant la définition de « petite pêche » en elle-même.

VI Procédure d'approbation du document de travail final du GT4 et débat sur la présentation éventuelle à la Commission et aux SCESS de la CGPM..

Le Président donne la parole au coordinateur du GT pêche récréative M. Esteban Graupera qui présente le document de travail final du groupe de travail sur la pêche récréative qui propose un cadre normatif commun et partagé, vu que, à l'heure actuelle, une réglementation de base sur la pêche récréative n'existe pas. Le coordinateur demande aux membres du Comex d'approuver cette proposition. Personne ne demandant la parole, le document est approuvé à l'unanimité de façon à pouvoir le présenter au SCESS de la CGPM.

Le coordinateur remercie le Secrétariat ainsi que l'EAA et le WWF pour la collaboration efficace. Enfin, il demande au Secrétariat une révision du texte en anglais pour le distribuer ensuite à la CE et à la CGPM.

VII Débat et commentaires sur les rapports des réunions suivantes tenues ces derniers mois :

- **Rencontre avec la Commissaire Maria Damanaki tenue le 26 Juillet à Bruxelles;**
- **Réunion technique avec la DG MARE et les parties prenantes en vue de la réunion annuelle de l'ICCAT qui s'est tenue le 18 Octobre à Bruxelles (OCEANA);**
- **Réunion Inter-RAC qui s'est tenue le 24 Octobre à Bruxelles (Président) ;**
- **Séminaire sur la réforme de la PCP qui s'est tenue le 25 Octobre à Bruxelles (Président).**

Le Président rappelle aux participants que le Secrétariat a déjà distribué un rapport de la rencontre avec M.me Damanaki, qui a eu lieu le 26 juillet et rappelle que la Commissaire a plusieurs fois souligné qu'au sein du CCR MED, il faut mettre en œuvre la politique de la « porte ouverte » et elle a invité le CCR MED à résoudre les divergences avec les organisations de pêche françaises. La Commissaire a proposé de diminuer la cotisation annuelle afin d'encourager la participation. A cet égard, on a fait noter que, sur la base des ressources financières actuelles, cette possibilité n'est pas applicable. Le Secrétariat avait également proposé de prévoir des cotisations partielles, en payant seulement la cotisation en relation à la réunion à laquelle participer, mais aussi cette option



pourrait réduire fortement le budget actuel. Par contre, M.me Damanaki a considéré positivement la proposition d'augmenter la cotisation des Etats Membres à partir de l'année prochaine, elle s'est engagé à écrire aux Etats

Membres pour les inviter à un engagement majeur envers les CCR. Le Président invite les participants à formuler des propositions possibles pour diminuer les cotisations des membres.

Pour ce qui concerne la réunion technique avec la DG MARE et les parties concernées en vue de la session annuelle de l'ICCAT, qui a eu lieu le 12 Octobre, le Président remercie la collaboration d'OCEANA qui a participé pour le CCR MED et qui a présenté les résultats du groupe de travail de Paris, à la place du représentant de la FNCP qui pour des raisons personnelles n'a pas pu participer.

Le Président termine le débat sur ce point de l'o.d.j. en présentant le rapport de la réunion INTER-RAC qui a eu lieu le 25 Octobre à Bruxelles. La nouveauté la plus importante concerne le changement dans la composition des organes des CCR (de 2/3 à 60% et de 1/3 à 40% dans le Comex ainsi que dans l'AG). Le CE nous a informé que la Décision du Conseil n.585/2004 constituant les CCR va rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, et que la partie concernant le fonctionnement des futurs Conseils Consultatifs sera rédigée dans un acte délégué de la CE.

Concernant le Séminaire de la PCP, le Président fait noter que la CE invite les Etats Membres à rédiger et à présenter les plans de gestion sur les rejets au plus tard au mois de juin, au moins pour ce qui concerne les petits pélagiques, avec la collaboration des CCR. D'ailleurs, la CE a communiqué que dorénavant avec la régionalisation, les CCR auront une nouvelle fonction et que les EM devront en profiter en consultant les CCR pour cette initiatives.

Le Président informe que le rapport de l'INTER-RAC ainsi que celui du séminaire sur la PCP ont été envoyé à la traduction et qu'ils seront envoyés par le Secrétariat dans les plus brefs délais.

VIII Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2013. Délibération sur les demandes d'adhésion reçues par de nouvelles associations (HOK et Archipelagos) et possible exclusion de membres débiteurs défaillants.

Le Président informe que pour ce qui concerne l'exclusion des membres débiteurs défaillants, il a assumé sa responsabilité de transgresser à la règle prévue dans le règlement interne, qui prévoit l'exclusion des membres qui ne payent pas leur cotisation au plus tard le 31 mars (décision prise à cause de l'état de la situation économique actuelle)

Le Secrétaire Exécutif informe que quelques associations n'ont pas payé la cotisation annuelle : CRPMEM PACA, IPI, ANAPI PESCA. L'APCCR a communiqué son impossibilité de payer la cotisation et l'OPGG a envoyé une lettre demandant de retirer sa candidature. Les 3 associations susdites ont communiqué qu'elles vont payer leur cotisation dans les prochains jours, alors que pour l'APCCR e l'OPGG les membres approuvent leur exclusion.

Concernant les demandes d'adhésion reçues, le Secrétariat informe d'avoir reçu deux demandes, une de la part d'une association croate, HOK, et une grecque, Archipelagos.

Le Président fait noter que le Secrétariat n'a pas encore reçu la reconnaissance de leur représentativité de la part des Etats Membres compétents, et il propose de procéder avec une délibération sous réserve, à savoir on accepte leur adhésion à condition que on reçoive les lettres qui confirment leur représentativité par les Ministère de compétence. Tous les membres approuvent cette proposition à l'unanimité.

Le représentant de la FIPSAS informe que la CIPS a établi avec délibération que le représentant de la FIPS-M à partir de 2014 sera un représentant de la CIPS, vu que cette confédération représente toute la pêche récréative et pas seulement le secteur sportif.

Le Président et tous les membres du Comex prennent acte de cette décision.



IX Divers

Le Président à l'occasion soulève la question des démissions présentés par M.me Snezana Levstik pour avoir une vice-présidence française. Le Président remercie M. Snezana Levstik pour sa disponibilité et rappelle qu'elle avait accepté d'assumer les fonctions de vice-présidente seulement temporairement, dans l'attente que les incompréhensions avec les organisations françaises étaient résolues. Les problèmes avec les collègues français ont été réglés lors des GT de Paris et le Président de la CNPME M. Romiti a exprimé sa disponibilité à assumer la vice-présidence du CCR MED. Le Président propose de voter ce remplacement, dont le mandat va terminer avec la Présidence en 2017, et de le rendre officiel au cours de la prochaine AG. Tous les membres du Comex, expriment leur avis favorable sur la procédure proposée par la Président et donc M. Romiti est nommé en tant que vice-président, à la place de M.me Snezana Levstik.

Le Président demande à la représentante d'EAA si elle peut présenter les objectifs du GT sur la pêche récréative pour la prochaine année. Elle prend la parole en disant que le GT sur la pêche récréative va débattre sur la mise en œuvre du document qui vient d'être adopté, et va s'occuper de l'application des Directives techniques pour une pêche récréative de la FAO, qui sont transversales mais qui concernent surtout la zone côtière. Enfin, le GT souhaite d'analyser la possible application en Méditerranée des Directives susdites pour faciliter la cohabitation et les intégrations entre la pêche récréative avec la pêche artisanale. L'intégration proposée dans le programme de travail est adoptée par le participants.

Le Secrétaire Exécutif informe les participants que, à partir du 16 décembre 2013, le nouveau siège social du CCR MED sera Via Nazionale, 243 scala A interno 3, qui se trouve près du siège actuel. On invite tous les membres du CCR MED de se référer à la nouvelle adresse pour toute communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.46

